

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 25 AVRIL 2013
tenue sous la présidence de M. SPINELLI**

Présents :	MM.	F.	BALMER	Conseiller municipal
		A.	BAUDUCCIO	" "
	Mme	C.	BISANTI	Conseillère municipale
	MM.	M.	FASSBIND	Conseiller municipal
		P.-Y.	FAVARGER	" "
	Mme	M.	GARCIA-BEDETTI	Conseillère municipale
	MM.	F.	GROSS	Conseiller municipal
		L.	HEIMENDINGER	" "
	Mme	S.	HOCHULI	Conseillère municipale
	MM.	J.-P.	LECOEUR	Conseiller municipal
		J.	LE GUERN	" "
		D.	MESSERLI	" "
		F.	PERRIN	" "
		G.	PICTET	" "
	Mme	C.	SABA	Conseillère municipale
	M.	M.	SAPEY	Conseiller municipal
	Mme	M.	SOMMER	Conseillère municipale
	M.	F.	SPINELLI	Conseiller municipal
	Mmes	B.	STRYIENSKI WEISSE	Conseillère municipale
		C.	TIERCY	" "
	M.	T.	ULMANN	Conseiller municipal
	Mme	H.	WYSS	Conseillère municipale
	M.	J.	LOCHER	Maire
	Mme	B.	GRANDJEAN-KYBURZ	Conseillère administrative
	M.	J.-M.	KARR	Conseiller administratif
	M.	R.	GAILLAND	Secrétaire général
Excusés :	MM.	F.	BORDA D'AGUA	Conseiller municipal
		H.	RAPPAZ	" "
	Mme	M.	SOBANEK	Conseillère municipale
Public :	4 personnes			

Procès-verbal : Mme Eliane MONNIN

ORDRE DU JOUR

- 1) Adoption du procès-verbal de la séance du 21 mars 2013
- 2) Communications du Bureau
- 3) Communications du Conseil administratif
- 4) Propositions du Conseil administratif :
 - 4.1 Projet de réaménagement du parc jouxtant le Centre de Rencontres et de Loisirs de Chêne-Bougeries : vote du crédit d'investissement et financement (CHF 342'000.– TTC)
 - 4.2 Projet de rafraîchissement de la salle communale Jean-Jacques Gautier : vote du crédit d'investissement et financement (CHF 110'000.– TTC)
 - 4.3 Travaux de marquage et de signalisation relatifs à la mise en zone bleue « macaron » de l'ensemble du territoire communal : vote du crédit d'investissement et financement (CHF 165'000.– TTC)
 - 4.4 Projet de rénovation/ transformation des locaux abritant la garderie « Le Petit Manège » : vote du crédit d'étude complémentaire et financement (CHF 20'000.– TTC)
 - 4.5 Projet de rénovation de la piscine située dans le groupe scolaire du Belvédère : vote du crédit d'étude et financement (CHF 80'000.– TTC)
 - 4.6 Crédit d'investissement pour l'achat de la parcelle N° 622 du Registre foncier, située 14, rue de Chêne-Bougeries (CHF 2'000'000.– TTC)
- 5) Présentation des comptes 2012 de la commune
- 6) Communications des commissions et des délégations du Conseil municipal
- 7) Questions (écrites ou orales), propositions individuelles et informations

* * * * *

Le président, M. Fabian Spinelli, ouvre la séance du Conseil municipal à 20 h 35. En préambule aux discussions, il souhaiterait que l'on observe une minute de silence suite au décès de M. André Breton, ancien conseiller municipal et ancien président de ce conseil. Il demande à l'assemblée ainsi qu'au public de se lever.

L'assemblée et le public observent une minute de silence.

À l'attention du public, le président signale une inversion de l'ordre du jour, sur proposition du Conseil municipal. La présentation des comptes 2012 aura lieu avant le point 4.6 concernant le crédit d'investissement de la parcelle N° 622 du Registre foncier, située 14, rue de Chêne-Bougeries. Ce point sera traité éventuellement en huis clos. Il n'y a pas d'opposition à cette proposition.

Avant de passer à l'ordre du jour, le président excuse l'absence de Mme Sobanek, ainsi que de MM. Borda d'Agua et Rappaz.

1) Adoption du procès-verbal de la séance du 21 mars 2013

- Le procès-verbal est adopté sans modification par 18 voix pour et 3 abstentions.

2) Communications du Bureau

Le président donne lecture de la lettre de l'ACG communiquant la décision d'un financement partiel de la participation du GIAP à la recapitalisation de la CIA via un prélèvement sur le fonds intercommunal. Ladite proposition a été acceptée lors de la dernière assemblée générale de l'ACG à la majorité (2 voix contre, 1 abstention). Le président rappelle le droit d'opposition du Conseil dans les 45 jours, par voie de résolution. La décision sera annexée au présent procès-verbal.

Madame la Présidente,
Monsieur le Président,

Comme vous le savez, l'Association des communes genevoises (ACG) est aujourd'hui groupement intercommunal spécial doté de la personnalité juridique (Loi sur l'administration des communes - art. 60A).

Ce statut de droit public de l'ACG a un impact direct sur les conseils municipaux. délibératifs communaux peuvent en effet s'opposer à certaines des décisions prises l'Assemblée générale de l'ACG.

Pour mémoire, cette possibilité d'opposition obéit à des modalités précises, présentées après :

Art. 60C *Décisions de l'Association des communes genevoises sujettes à opposition des conseils municipaux*

¹ *Les conseils municipaux des communes peuvent s'opposer aux décisions de l'Association des communes genevoises portant sur :*

- *la modification de ses statuts ;*
- *le montant des contributions annuelles des communes en sa faveur ;*
- ***les domaines de subventionnement du Fonds intercommunal, prises au titre de l'article 27, alinéa 2, de la loi sur le renforcement de la péréquation financière intercommunale et le développement de l'intercommunalité, du 3 avril 2009.***

² *Les décisions précitées sont invalidées si, dans les 45 jours suivant leur communication aux communes, elles sont rejetées par les conseils municipaux :*

- a) de deux tiers au moins des communes, ou*
- b) d'un tiers au moins des communes, si ces communes représentent au moins la moitié de la population du canton.*

³ *Les conseils municipaux se prononcent par voie de résolution.*

⁴ Le délai de 45 jours au sens de l'alinéa 2 ne court pas pendant les périodes prévues à l'article 13, alinéa 1¹.

⁵ La procédure d'opposition des conseils municipaux contre les décisions de l'Assemblée des communes genevoises est précisée par un règlement adopté par son assemblée générale.

DÉCISION SOUMISE AU DROIT D'OPPOSITION DES CONSEILS MUNICIPAUX

PROPOSITION DE FINANCEMENT PARTIEL DE LA PARTICIPATION DU GIAP À LA RECAPITALISATION DE LA CIA VIA UN PRÉLÈVEMENT SUR LE FI DE FRS 3'000'000.- (CF. FICHE DE SYNTHÈSE EN ANNEXE)

Lors de sa séance du 20 mars 2013, l'Assemblée générale a accepté cette proposition à l'unanimité moins 2 non et 1 abstention.

Vous souhaitant bonne réception de la présente, nous vous prions de croire, Madame la Présidente, Monsieur le Président, à l'expression de notre considération distinguée.

Le Directeur général

Alain Rütsche

La Présidente

Catherine Kuffer-Galland

Le président mentionne les invitations officielles ci-après :

- invitation à la réouverture du Musée international de la Croix-Rouge après 22 mois de travaux, le 18 mai 2013 ainsi qu'à une visite guidée dudit musée le 15 mai 2013.
- invitation à la cérémonie de remise des prix le 28 mai 2013 par la Société de gérance et la Haute école EPIA.
- invitation à un gala artistique qui a déjà eu lieu le 13 avril 2013.

Ensuite, le président donne lecture de la lettre de M. Jacques-André Nawratil, adressée au Département de l'Urbanisme, avec copie au Conseil administratif de Chêne-Bougeries, au président du Conseil municipal et à d'autres associations ou copropriétaires concernant des travaux de démolition dans l'ancien cinéma Forum à la rue de Chêne-Bougeries :

« Madame, Monsieur,

Habitant et propriétaire dans le quartier du Vieux-Chêne à Chêne-Bougeries, je constate que depuis une semaine des travaux de démolition se font dans l'ex cinéma Forum qui se trouve en zone 4b protégée. N'ayant vu paraître aucune demande d'autorisation, je m'inquiète ainsi que les autres habitants de ce quartier du devenir de cette salle et de son affectation.

Je vous demande expressément de me renseigner, afin que je puisse rassurer mes voisins.

Assuré que vous prendrez le plus grand soin à traiter ce dossier, recevez, Madame, Monsieur, mes salutations les meilleures.

Jacques-André Nawratil »

Le président laissera le Conseil administratif donner une information à ce sujet.

3) Communications du Conseil administratif

Le président passe la parole à M. Locher, maire.

Mes communications, concernant les domaines « Bâtiments et Infrastructures » ainsi que « Finances », seront fort courtes dans la mesure où j’aurai le plaisir de vous présenter tantôt les comptes de fonctionnement communaux 2012, et que par ailleurs six objets figurant à l’ordre du jour de votre séance de ce soir relèvent de mes dicastères.

Cela étant, je tiens toutefois à vous signaler qu’une rencontre Trois-Chêne a eu lieu le 16 courant à Thônex, concernant des investigations de détail à conduire sur le site contaminé N° 267.2003.665, situé sur le territoire de la commune citée.

La contamination de ce site serait due à l’utilisation, il y a plusieurs décennies, d’une partie de cette parcelle en tant que déchetterie.

Des examens complémentaires devront maintenant être conduits concernant la présence de molécules de synthèse.

Concernant le projet d’installation d’un espace de vie enfantine multi-accueil, accompagné d’un restaurant scolaire et de surfaces dévolues à des activités parascolaires, sur la parcelle dont l’association de l’institution de la Pommière est propriétaire dans le secteur de Conches, le Conseil administratif a décidé de confier à M. François de Planta, architecte, un mandat relatif à une étude de faisabilité, ceci pour un montant arrêté à CHF 21'800.70 TTC.

Le Conseil administratif a par ailleurs reçu, lors de sa séance du 18 avril dernier, Mme Elisabeth Decrey Warner, présidente de la Fondation de « l’Appel de Genève », en vue de la signature d’une convention, liant ladite Fondation à la commune de Chêne-Bougeries, pour la mise à disposition de la villa sise 31, chemin de la Chevillardé, dont la Caisse de Prévoyance Professionnelle et Sociale (CPPS) est propriétaire.

Tenant compte de la longue tradition prévalant à Chêne-Bougeries en matière de promotion des droits humains; que l’on songe ici à l’engagement et aux travaux de notre concitoyen Jean-Jacques Gautier, ou au cycle de conférences baptisé en son

honneur, nous ne pouvons que nous réjouir de l'installation programmée sur notre territoire communal d'une ONG aussi respectable que la Fondation de « l'Appel de Genève ».

Concernant le domaine des sports, je souhaiterais souligner que le projet d'agrandissement du stade de football des Trois-Chêne figurera très prochainement à l'ordre du jour de la commission éponyme.

Pour conclure, sachez que l'Agorespace récemment installé dans le préau de l'école de Chêne-Bougeries sera officiellement inauguré lors de la rentrée scolaire 2013 – 2014. Le nouveau camion Linder destiné au service des Routes nous a été livré et se trouve ce soir sur l'esplanade, à l'entrée de la mairie et on peut l'admirer à la lumière du réverbère.

Enfin, une invitation, ainsi qu'un programme des festivités prévues pour l'inauguration officielle de l'Agorespace, vous parviendra bien évidemment le moment venu.

Le président remercie M. Locher et passe la parole à Mme Grandjean-Kyburz, conseillère administrative.

Mme Grandjean-Kyburz fait part des communications suivantes :

Prévention et sécurité

154, route de Malagnou

Par courrier daté du 8 avril, donnant suite à notre intervention du 6 mars, Monsieur le Conseiller d'État François Longchamp, nous a informé avoir décidé de résilier les conventions conclues par l'Etat de Genève avec les associations Xenope et Ciguë, ceci avec effet au 31 juillet 2013. À cet égard, j'ai d'ores et déjà reçu un courriel de la Ciguë qui demande une entrevue en se plaignant de la problématique du relogement des étudiants.

Règlement des parcs promenades, jardins publics, places de jeux et préaux

En date du 18 avril, notre Conseil a approuvé le nouveau règlement des parcs et préaux avec entrée en vigueur au 1^{er} mai 2013, suite au préavis favorable du Service de surveillance des communes. La teneur de ce règlement avait figuré à l'ordre du jour d'une précédente séance de la commission Sécurité.

De nouveaux panneaux seront prochainement posés dans les cours des écoles, appelant au respect des préaux; l'originalité de ces panneaux consiste dans le fait que les élèves de nos écoles primaires ont été associés à leur réalisation, sous la supervision de leur enseignante d'art, Mme Julie Barrier.

Prévention dans les parcs et espaces publics

En application du règlement des parcs et préaux précité, le service Prévention et sécurité a développé un projet de prévention de consommation d'alcool et produits

psychotropes et de respect des espaces publics, en partenariat avec les TSHM Trois-Chêne et la FEGPA.

Pour rappel, une dizaine de jeunes, rétribués sous forme de « petits jobs », parcourrons nos parcs et nos préaux, une fois par semaine, en soirée, dès le mois de mai et jusqu'en octobre, en délivrant à d'autres jeunes des messages de prévention. La Police municipale et les assistantes de sécurité ont également participé à la formation donnée par la FEGPA, le planning familial et par Phénix aux jeunes et aux TSHM.

Lors de ces rencontres, cette action a été baptisée, par les participants :
“Lâche pas ton pote”.

Dans le cadre de la promotion du respect de la nature par les jeunes, **un chantier éducatif a actuellement lieu au Parc Stagni** afin d'embellir les poubelles par des paniers en saule et la création de cendriers, ceci sous l'égide de l'association-entreprise Mamajah, spécialisée dans l'éco-conception.

Nous souhaitons, en matière de respect des espaces publics, **parier sur notre jeunesse, en l'associant étroitement à la réalisation de ces objets esthétiques**, destinés aux espaces qu'elle fréquente.

Nous vous invitons, ainsi que la population, à venir découvrir ces réalisations lors de la journée festive prévue le 26 mai au parc Stagni – avec partie officielle dès 14 h 00 et cocktails sans alcool.

Outre diverses animations pour enfants et jeunes, des parcours dans les arbres et tyrolienne ont également été prévus et seront mis en place par l'Eco des jardins, entreprise, basée à Vandoeuvres et agissant dans le plus rigoureux respect de la nature et des arbres.

Respect des espaces ouverts au public : chemin De-la-Montagne et Gradelle

Avec le retour des beaux jours, les actions, développées par les TSHM, de nettoyage des déchets durant la pause de midi reprennent, dans le parc et aux alentours du centre commercial du chemin De-La-Montagne ; ainsi que dans le quartier de la Gradelle, ceci dès le 6 mai.

À la Gradelle, l'association des locataires participe, pour moitié, au financement de l'action; des contacts ont également été pris dans ce sens avec l'association des locataires du chemin De-La-Montagne. Ces actions de nettoyage et de sensibilisation, par des jeunes, se termineront à la fin juin avec la fermeture des classes, puis reprendront en automne.

Stationnement dans le secteur du village de Chêne-Bougeries

Dans le cadre de la future mise en œuvre du plan « macaron », nos services ont proposé de mettre à disposition de la population les places de stationnement aux alentours de la salle communale en redirigeant le stationnement du personnel sur le

parking dit « vert », actuellement sous-utilisé, par la mise en place d'une barrière à codes.

Cette solution approuvée par notre Conseil administratif et soumise à la Direction générale de la mobilité, permettra d'inclure **20 nouvelles places dans le nouveau plan de stationnement, secteur 12 D**, celui où les places font particulièrement défaut pour les habitants de notre commune.

Radars préventifs

Suite au dernier Conseil municipal, notamment à l'intervention de M Sapey, nos services ont planifié la pose de radars préventifs sur les axes suivants :

- Rte J.-J. Rigaud
- Rte de Malagnou
- Rte de Chêne
- Rte de Florissant

Par ailleurs, nous avons interpellé la Direction générale de la Brigade Transports et Environnement en leur signalant la vitesse excessive de nombreux automobilistes sur les axes J.-J. Rigaud, route de Malagnou et route de Florissant, indications que nos radars préventifs ont confirmées. Nous leur avons exprimé nos préoccupations sur les possibles conséquences de ces excès de vitesse en termes sécuritaires et leur avons dit que le Conseil administratif sollicite de leur part une augmentation des contrôles, et bien sûr la répression, lorsque nécessaire, aux endroits précités. Un courrier reprenant ces termes a été envoyé le 25 mars.

Petite Enfance - Jeunesse

Les statuts remaniés du Centre de Rencontres et de Loisirs (CRL), ainsi que le projet institutionnel 2013, document qui a, au demeurant, été transmis aux membres de la commission Jeunesse, ont été adoptés lors de l'assemblée générale du 26 mars dernier. Les membres de la commission Jeunesse recevront également les statuts remaniés qui, comme une motion l'avait demandé, entérinent la délégation au comité d'un représentant de votre Conseil et d'un représentant du Conseil administratif.

Concernant le CRL toujours, un courrier a été adressé à la FASe afin d'indiquer que le Conseil administratif a entériné une proposition du Comité, relayée par sa présidente Mme Djamilia Zuber, consistant en une diminution du taux d'activité de 80 % à 60 % de la secrétaire sociale du Centre, ceci bien évidemment avec l'accord de l'intéressée.

Concernant le dossier de la Petite Enfance, et en marge de la problématique des locaux abritant la garderie « le Petit Manège », figurant à l'ordre du jour de votre Conseil ce soir, je souhaite vous informer qu'après deux séances de travail, la nouvelle convention de partenariat, liant notre commune et celle de Chêne-Bourg à l'association de la « crèche des Trois-Chêne », a été signée ce jour en marge de l'assemblée générale de la crèche.

À cet égard, et nonobstant nos demandes réitérées, seules 3 places d'accueil, pour des enfants âgés de 0 à 1 an et dont les parents sont domiciliés ou travaillent à Chêne-Bougeries, seront finalement disponibles.

Cette convention, d'une durée initiale de 2 ans, prévoit que nous disposerons au total de 30 places d'accueil, pour un coût unitaire annuel de CHF 31'000.-.

Une période transitoire garantit, par ailleurs, que les enfants et les fratries actuellement inscrits à la crèche puissent continuer d'être accueillis lors de la prochaine rentrée scolaire.

Affaires sociales

Une séance de pilotage Trois-Chêne de l'Antenne Action Trois-Chêne pour l'Emploi a eu lieu le 11 avril.

J'ai été informée lors de cette dernière, que 327 personnes avaient été suivies individuellement pas l'Antenne au cours du premier trimestre 2013, alors que 583 l'avaient été en 2012.

Les collaborateurs/trices de l'Antenne doivent donc faire face à une très forte augmentation de la fréquentation.

C'est pourquoi le Conseil administratif a décidé de soutenir la création d'un nouveau poste de secrétaire social(e) à 40 %, étant précisé que la procédure de recrutement incombera aux collaborateurs/trices de l'Antenne, et que le/la futur(e) employé(e) sera engagé(e) sur la base d'un contrat de droit privé.

Pour le surplus, l'administration communale peut désormais compter, depuis le début du mois, sur l'appui de Mme Claudia Jimenez, secrétaire aux Affaires sociales.

Le Conseil administratif a décidé de retenir la date du 12 septembre 2013 pour la traditionnelle sortie des Aînés.

Et pour conclure, je soulignerais la générosité de l'accueil dont ont bénéficié les membres de la commission Affaires sociales, lors de leur visite, mardi soir, au Foyer « Au Cœur des Grottes ».

Culture

Exposition « La Magie du Trompe-l'œil » - 4 au 27 avril 2013

Le mois d'avril a été entièrement consacré à l'exposition proposée par le Musée-Atelier itinérant du Trompe-l'œil & du Décor-Peint.

Notre salle communale Jean-Jacques Gautier a ainsi été transformée en un musée-bis, par la magie d'une superbe mise en scène.

Je vous rappelle que cette exposition est montée dans le cadre des biennales ArtChêne, organisées par le Comité de coordination culturel chênois, regroupant les trois communes chênoises.

Le lieu de l'exposition a été choisi en fonction de la surface de la salle communale, plus adéquate pour monter une telle mise en scène.

Le montage a duré quatre jours et le démontage sera tout aussi important.

Le vernissage a eu lieu le 11 avril dernier.

C'est donc un évènement – le trompe-l'œil étant trop méconnu - qui se terminera ce dimanche 27 avril et, si vous ne l'avez pas encore fait, je vous engage vivement à participer aux visites guidées, fort utiles pour comprendre cet art, ses différentes techniques et écoles.

Je souligne que les visites de classes des trois communes ont lieu le matin. Suivies d'un atelier, elles connaissent un grand succès et les inscriptions ont été très vite complètes.

Les évènements à venir

Mardi 28 mai, prochain nous réunirons autour du traditionnel repas dit du « Corps enseignant », toutes les personnes qui travaillent en vue d'encadrer et d'accompagner les élèves.

Comité de Coordination Culturel Chênois

J'ai le plaisir de vous annoncer que les commissions Culture des trois communes chênoises, réunies en séance le 17 avril dernier, ont accepté les statuts de la future association, laquelle doit remplacer à terme le Comité de Coordination Culturel Chênois.

Le président remercie Mme Grandjean-Kyburz et passe la parole à M. Karr, conseiller administratif.

M. Karr fait part des communications suivantes :

Territoire

Projet de Plan directeur Genève - 2030

Lors de la séance du 8 avril de la commission Territoire, le projet de Plan directeur cantonal Genève-2030, actuellement déposé au Grand Conseil, a fait l'objet d'une présentation fort détaillée concernant tant ses évolutions depuis la mouture de 2012, que les enjeux pour la commune.

Lors de cette séance, il a été rappelé que le Plan directeur communal n'ayant pas encore été adopté par le Conseil d'État, ladite commission devra réétudier la question puis prendre position.

Concernant une mesure de mise en œuvre du plan directeur cantonal, le **Grand projet Chêne-Bourg – Chêne-Bougeries**, et comme déjà indiqué, les habitants des communes de Chêne-Bougeries et de Chêne-Bourg ont eu l'occasion d'assister aux séances organisées par le Département de l'urbanisme (DU).

Ainsi, une séance publique a eu lieu le mercredi 13 mars dernier, à 20 h 15, à la salle communale Jean-Jacques Gautier, puis un atelier participatif, le samedi 23 mars 2013, de 09 h 00 à 14 h 00, dans cette même salle communale.

Les deux séances ont rencontré un succès certain auprès des communiers et ont suscité des réactions tout à fait contrastées.

Par ailleurs, l'élaboration en cours du plan guide T1, à savoir la version préliminaire du plan, a nécessité la tenue de plusieurs séances de travail avec le département et la commune de Chêne-Bourg qui partage, au demeurant, largement nos préoccupations.

La commission Territoire sera prochainement tenue informée de l'évolution de ce dossier avec une présentation de l'État.

Village de Chêne-Bougeries

Suite à la décision prise par le Conseil administratif lors de sa séance du 21 mars dernier, le mandat d'assistance à maîtrise d'ouvrage a été approfondi aux questions de planification financière, qui doivent désormais être coordonnées à l'avancement du projet de plan d'affectation.

Enfin, en lien avec la motion « Pour un nettoyage de printemps au Village », une séance extraordinaire de la commission Territoire, élargie aux membres de la commission des Bâtiments et Infrastructures, est prévue le 29 avril prochain.

PLQ N° 29489 - Python Faletti

Lors du dépôt de la requête en autorisation de construire, il était apparu qu'un séquoia, n'avait pas été conservé, contrairement à ce qui était prévu dans le cadre de la mise en œuvre du PLQ.

Ainsi, il a été envisagé, dans un premier de temps, de déplacer un des immeubles projetés afin de libérer de l'espace autour de la couronne de cet arbre remarquable.

Puis, cette option a été écartée par le Département de l'urbanisme, ce dernier craignant de devoir faire face à des oppositions de voisins.

Dès lors, ce séquoia allait être condamné.

Cela étant, le préavis communal demandait clairement son maintien, puisque prévu dans le PLQ, au même titre que d'autres dispositions également prévues dans le PLQ (gabarits, implantations des bâtiments, etc.).

En conséquence, la DGNP a fait procéder à divers sondages aux frais de l'État. L'enracinement de ce sujet étant vertical sur une profondeur certaine, le séquoia pourra être maintenu moyennant des dispositions techniques lors de la réalisation d'un chemin piétonnier ou d'un parking souterrain. On a découvert du reste, à cette occasion, qu'il s'agissait en fait d'un cousin du séquoia, à savoir un calocèdre. Notons enfin que le Conseil administratif a décidé, en date du 11 avril 2013, qu'il ne s'opposerait pas à une nouvelle désignation du chemin privé sur cette parcelle qui évoquerait l'arbre en question.

CEVA

CFF infrastructure et le canton ont mis à l'enquête publique, du 19 mars au 3 mai inclus, la modification d'une issue de secours située au chemin du Pré-du-Couvent et la création d'une issue de secours supplémentaire vers le chemin de Grange-Falquet.

Ces modifications sont liées à la sécurité (espace plus généreux pour le passage des brancards) et ont un impact mineur pour ce qui concerne la surface.

Mobilités-Nature-Environnement

Installations de téléphone mobile

Lors de sa séance du 7 mars dernier, la commission Mobilités-Nature-Environnement a eu l'occasion d'auditionner des représentants du SABRA (service de l'air du bruit et des rayonnements non-ionisants).

Il en ressort que la protection contre les effets des rayonnements non-ionisants et la conformité au cadre légal sont vérifiées avec une grande attention, ceci de manière suivie par ce service cantonal.

À cet égard, je souhaiterais encore relever que le Département de l'urbanisme a mis à l'enquête publique la modification d'une installation pour téléphonie mobile sise route de Florissant / chemin Rojoux.

Cette enquête publique a lieu du vendredi 19 avril au samedi 21 mai 2013.

Feu – PC

Ayant vu dans le planning de la compagnie des sapeurs-pompiers 21 l'existence d'un exercice prévu le 10 juin prochain, intitulé « Passation du commandement de la compagnie », le Conseil administratif s'inquiète d'être toujours sans nouvelle de la part du commandant de la compagnie, de la moindre information relative à cet objet pour lequel votre Conseil a voté, dans le cadre du budget 2013, une subvention d'un montant de CHF 12'000.–. Au surplus, la date souhaitée entre en conflit avec une

manifestation communale prévue de longue date, le 30^{ème} anniversaire du CRL, pour lequel du matériel communal et des ressources humaines sont déjà mobilisés. Allô mars, ici la terre, répondez !

4) Propositions du Conseil administratif

4.1 Projet de réaménagement du parc jouxtant le Centre de Rencontres et de Loisirs de Chêne-Bougeries : vote du crédit d'investissement et financement (CHF 342'000.– TTC)

Le président passe la parole à M. Locher.

M. Locher indique, comme évoqué à réitérées reprises dans le cadre des commissions, que le parc qui jouxte le Centre de Rencontres et de Loisirs présentait un degré de vétusté des infrastructures existantes (balançoires, toboggan et autres) qui ne permettait pas leur maintien. Par ailleurs, les infrastructures qui ne sont pas vétustes ne respectent pas les normes de sécurité en vigueur. Depuis de nombreuses années, les services communaux étudient un projet de réhabilitation de ce parc. Un projet avait été initié lors de la législature précédente, en collaboration avec le secrétaire général adjoint et le responsable du service des Parcs et promenades. Ce projet a été remis au goût du jour. Il est proposé de réhabiliter l'entier de cette surface avec des infrastructures qui permettent aux familles d'y accéder – des jeux pour les tout-petits (les 2-5 ans), des jeux pour les enfants une peu plus âgés – et de profiter de l'occasion pour installer également des structures de « jogging » pour seniors afin de développer une approche intergénérationnelle. Par ailleurs, le projet est prévu en lien avec le terrain de football adjacent, ce qui permet également aux enfants plus grands d'y accéder. Un système de sas est prévu pour que les petits enfants puissent évoluer dans un endroit sécurisé, sans risquer de se retrouver sur la route. Il s'agit donc d'un projet abouti, qui a été présenté aux commissions concernées, lesquelles ont fait un certain nombre de remarques concernant les coûts des infrastructures. Il a été expliqué en détail qu'il fallait aujourd'hui respecter des normes extrêmement strictes et, qu'étant donné la taille de ce marché, les infrastructures restent à un prix élevé. M. Locher donne comme exemple le jeu des 5-12 ans. Il s'agit d'un petit toboggan avec une petite plateforme. Ce jeu coûte plus de CHF 120'000.–, avec une surface de 55 m² de sol souple, pour répondre aux normes, qui à elle seule revient à CHF 16'500.–. Le coût cumulé de ces infrastructures peut interpeler, mais correspond aux prix du marché. Toutefois, c'est le prix à payer pour obtenir une surface de qualité à l'attention des familles, des grands-parents, des enfants, etc. M. Locher souhaite voir les conseillers municipaux adhérer à l'enthousiasme que lui suscite ce projet.

Le président indique que la commission Bâtiments et Infrastructures a relevé le coût important de l'installation, mais aussi la qualité intergénérationnelle du projet. La commission a accepté le préavis par 7 voix pour et 1 voix contre.

Le président passe ensuite la parole à M. Pictet, président de la commission Finances.

M. Pictet informe que la commission Finances a examiné le projet et a accepté la demande de crédit par 8 voix pour et 1 abstention.

Le président relève que les conseillers municipaux ont reçu en début de séance un exposé des motifs signé par les Vert'libéraux qui demandent l'ajournement de la délibération. Formellement, le Conseil municipal peut ajourner le vote de la délibération pour autant qu'une majorité accepte un tel ajournement. Le président ouvrira la discussion et, au terme de la discussion, il soumettra l'ajournement au vote. Si ce dernier est refusé, le Conseil municipal votera le crédit. Cette procédure est conforme au règlement.

Le président ouvre la discussion.

Mme Hochuli souligne que le texte des Vert'libéraux énumère les raisons pour lesquelles l'ajournement est demandé. Elle souhaite néanmoins élaborer davantage. Tout d'abord, elle croit pouvoir dire qu'on ne peut pas lui reprocher de ne pas défendre les intérêts de la Gradelle, mais l'endroit choisi n'est pas propice à un parc intergénérationnel. Si le Conseil municipal accepte de renvoyer le projet à la commission Bâtiments et Infrastructures, cette dernière pourra se déplacer et se rendre compte de la situation sur place. Ce parc se trouve près d'une route à grand trafic, en face d'une station-essence, près d'un arrêt de bus. Mme Hochuli ne voit pas les aînés, par exemple, faire de la gym dans ces conditions. Elle a par ailleurs mené une petite enquête dans le quartier. Tous ceux qu'elle a interrogés lui ont dit qu'ils ne voyaient pas l'utilité de ce projet. Néanmoins, elle convient qu'il faut assainir cet endroit. La commune pourrait aménager quelques bancs supplémentaires – sachant que ce parc est beaucoup utilisé par les jeunes du Centre de Rencontres et de Loisirs pour aller y fumer. Mais Mme Hochuli répète que, pour des raisons de santé, de nuisances sonores, elle ne voit pas un parc intergénérationnel aménagé à cet endroit. En revanche, les Vert'libéraux proposent d'aménager un ou deux jeux – un toboggan par exemple – dans le parc situé à l'intérieur de la Gradelle, à côté de l'enclos du « Petit Manège ». Ici, ces jeux seraient vraiment nécessaires et les utilisateurs seraient contents. En outre, Mme Hochuli fait remarquer que le même genre de toboggan que celui prévu dans le projet existe déjà dans le préau de l'école de la Gradelle. Enfin, son dernier argument concerne le coût. Le montant de CHF 342'000.– lui semble énorme. Elle a examiné les comptes communaux. Elle sait qu'on lui dira que les comptes sont parfaits, que la commune a beaucoup d'argent, que Chêne-Bougeries est très riche. Néanmoins, c'est tout de même la tâche des conseillers municipaux de s'assurer que l'argent est dépensé à bon escient.

M. Locher se montre triste et déçu par la demande des Vert'libéraux. La commune dispose d'un projet abouti, qui répond à une demande, qui mêle tout ce que l'on sait faire aujourd'hui en matière d'aménagements. C'est simple : repousser le projet signifie qu'il ne se fera pas. Quant à la proposition de le faire dans le centre de la Gradelle, tout le monde sait que la commune ne pourra pas réaliser à cet endroit un projet intergénérationnel tel que proposé aujourd'hui. En outre, la commune attend que les conditions pour la réalisation d'une nouvelle chaufferie centralisée soient remplies,

en particulier du point de vue de la répartition des charges afférentes. Une convention a été signée avec les SIG afin que le terrain communal soit mis à disposition pour un champ de sondes de géothermie. La commune ne va donc pas procéder à des aménagements avant que ce champ ne soit réalisé. Cela veut dire que l'on repousse le projet. En fait, M. Locher a plutôt l'impression que l'on veut enterrer ce projet. Il relève ensuite que Mme Grandjean-Kyburz a parlé tantôt du nouveau règlement sur les parcs et les espaces publiques. On connaît pertinemment la problématique des nuisances occasionnées dans cette zone où, malheureusement, les moyens d'action de la commune étaient limités puisqu'il n'existe pas de règlement. Or, il existe désormais un règlement. L'idée consiste à créer un parc fermé, de faire en sorte que les enfants du Centre de Rencontres et de Loisirs, par exemple, et non pas seulement les adolescents qui veulent fumer, puissent y accéder et que ce parc vienne agrémenter la vie notamment des familles. M. Locher n'habite pas de ce côté de la commune mais, en tant que père de famille, il imagine qu'un parc de ce genre est justement ce que l'on pourrait souhaiter quand on a plusieurs enfants. Encore une fois, le projet est abouti. C'est un projet intergénérationnel, qui a mobilisé beaucoup de monde. Ajourner le débat, soit. Mais cette demande déçoit profondément M. Locher parce que beaucoup d'énergie a été mise dans ce projet qui semble vraiment être bon.

Mme Garcia a lu avec attention l'exposé des motifs de la demande d'ajournement. Elle a été extrêmement étonnée. La proposition de déplacer les jeux du parc jouxtant le Centre de Rencontres et de Loisirs vers le parc de la Gradelle aurait pu être une excellente idée. Mais chacun se rappellera la saga de la « Maison de la Gradelle ». La commune voulait construire une maison, un lieu intergénérationnel, une ludothèque et des ateliers. Il y a eu une levée de boucliers. Des pétitionnaires, dont Mme Hochuli était en tête de liste, se sont opposés à la construction de la « Maison de la Gradelle » principalement parce que ce projet allait engendrer de terribles nuisances sonores. Mme Garcia a consulté d'anciens procès-verbaux. Elle a retrouvé des réponses de Mme Hochuli lors d'une audition des pétitionnaires. Selon Mme Hochuli, le lieu était comme un entonnoir, on entendait même renifler le chien d'un promeneur le soir. Lors de cette audition, la présidente de l'association des locataires ajoutait qu'il y avait de nombreuses réclamations de voisins à propos du bruit occasionné lors du départ des membres d'une assemblée générale. Le problème du bruit était donc énorme. Une commission ad hoc avait essayé de trouver des solutions. Dans son rapport, cette commission avait fait des propositions pour diminuer les nuisances sonores. Mais rien à faire : aujourd'hui, cette « Maison de la Gradelle » est enterrée pour toujours. Et tous les partis ont dit que la commune ne construirait plus jamais quelque chose à la Gradelle. Mais aujourd'hui, de la part même de pétitionnaires contre la « Maison de la Gradelle », la proposition est faite d'installer dans le parc de la Gradelle des jeux qui vont amener du monde et engendrer beaucoup de bruit. Mme Garcia avoue qu'elle ne comprend pas. Jamais elle ne voudrait construire un parc à l'intérieur de la Gradelle parce que cela ne pourrait que poser des problèmes. Elle prie donc les conseillers municipaux de ne pas voter l'ajournement, mais de voter la délibération.

Mme Tiercy souhaite d'abord rassurer Mme Garcia. La demande d'ajournement de la délibération mentionne que le centre de la Gradelle serait « réaménagé légèrement ».

L’ajournement demande donc de ne réaliser qu’un petit réaménagement de jeux. Ensuite, Mme Tiercy indique qu’à titre personnel – au risque de semer la zizanie au sein de son groupe – elle ne votera pas cet ajournement. Bien au contraire, elle trouve qu’il s’agit d’un excellent projet placé à un excellent endroit. L’exposé des motifs évoque par exemple la fréquentation. Les enfants du cycle viennent manger tous les jours à midi dans ce parc. Tous les jours, des enfants entre 5 et 12 ou 14 ans du Centre de Rencontres et de Loisirs jouent dans ce parc ; cela leur est bien égal qu’il n’y ait aucun aménagement qui leur est destiné, qu’il y ait une route, un garage. Le mercredi et pendant les vacances aussi, des enfants du Centre de Rencontres et de Loisirs y jouent. Beaucoup de monde fréquente ce parc, qui serait encore bien plus fréquenté s’il était aménagé, ce qui était le cas à une certaine époque. Il était déjà situé au bord de la route, en face du garage, mais il était aménagé de jeux agréables et il était entretenu. Malheureusement, en raison d’un manque d’entretien, les utilisateurs l’ont de moins en moins fréquenté. Mme Tiercy rappelle qu’elle a tenu un jardin d’enfants non loin de là, qui se situe au bord d’une route, près d’un garage. Jamais un seul parent ne lui a fait une remarque à ce sujet. Bien sûr, tout le monde préférerait un Centre de Rencontres et de Loisirs qui soit situé dans une jolie petite forêt, mais tout de même à proximité de la ville, sans toutes ces voitures et tous ces bus. Mais la réalité est telle qu’elle est. Il n’y a pas de parcs à Chêne-Bougeries; les seuls jeux que l’on trouve sont situés dans les préaux. Ce parc intergénérationnel est donc un projet novateur, enthousiasmant. Les familles, les adultes, les anciens pourraient y venir. De plus, il suit une ligne avec le terrain de football, le cirque, le tennis et il est visible. En revanche, si la commune n’aménageait que quelques jeux au centre de la Gradelle, cela reviendrait à financer ces installations au seul profit des jeunes de la Gradelle. Enfin, Mme Hochuli disait qu’il faudrait mettre des bancs sur la parcelle adjacente au CLR. Mme Tiercy proposerait, dans ce cas, de les mettre au bord de la route pour que les gens puissent s’asseoir et regarder les voitures passer. En conclusion, elle propose de ne pas ajourner la délibération. Et elle remercie le Conseil administratif de proposer un projet aussi enthousiasmant. Elle serait ravie de voir ce projet se réaliser pour les enfants de Chêne-Bougeries.

Mme Hochuli remarque que de nombreux arguments perspicaces ont été avancés. Elle voudrait d’abord répondre à Mme Garcia. Elle la félicite d’avoir consulté d’anciens procès-verbaux et de rafraîchir la mémoire des conseillers municipaux. En ce qui concerne le bruit, Mme Garcia a raison. Mais ce parc est utilisé la journée, et non la nuit. Et, pour répondre à Mme Tiercy, beaucoup de gens de l’extérieur du quartier viennent à la Gradelle, notamment beaucoup d’enfants fréquentant le cycle d’orientation. Ils sont toujours les bienvenus. Ce n’est donc vraiment pas « le ghetto de la Gradelle ». Mme Tiercy a également parlé du trafic routier. Quand ce parc a été installé, il y avait beaucoup moins de trafic, la station-essence était beaucoup plus petite. Veut-on que les enfants et les aînés respirent les gaz d’échappement des voitures qui passent ? Mme Hochuli rappelle en outre, quand Mme Tiercy dit que cela convient aux enfants du Centre de Rencontres et de Loisirs, que ces enfants peuvent aller dans le grand terrain situé de l’autre côté du Centre de Rencontres et de Loisirs. Enfin, les Vert’libéraux ne proposent pas une nouvelle place de jeux à la Gradelle, mais l’installation d’un ou deux jeux supplémentaires. Il ne s’agit pas de transférer le

parc intergénérationnel à l'intérieur de la Gradelle. Encore une fois, les personnes que Mme Hochuli a consultées – elles étaient au moins une vingtaine – ont toutes dit qu'elles ne voyaient pas l'utilité de ce projet et qu'elles ne fréquenteraient pas le parc réaménagé. Mme Hochuli relève pour finir que la commune de Cologny a aménagé un magnifique petit parc à côté des tennis, que beaucoup de gens fréquentent; justement parce qu'il est situé derrière des immeubles et non au bord de la route.

M. Perrin était, dès le départ, le seul opposant à ce projet au vu de ce qui était présenté comme installations sur cette place de jeux. En effet, le toboggan est la copie conforme de celui qui est situé dans le préau de l'école de la Gradelle, soit à 480 m. De plus, il existe actuellement dans le parc du Centre de Rencontres et de Loisirs un toboggan qui est totalement sécurisé, puisque construit sur une petite butte de faible pente, et que les enfants empruntent avec plaisir. Les balançoires, même si elles n'ont pas été entretenues, sont appréciées de tous les enfants, voire d'adultes. Enfin, il y avait des chevaux mobiles installés dans ce parc, mais ils n'ont pas été non plus entretenus. La commune a fait preuve de négligence. M. Perrin avait demandé que le toboggan soit réhabilité, que les balançoires soient remises en état et que les chevaux mobiles, qui constituaient un point d'intérêt pour les enfants qui apprécient ce genre de jeux, soient remis en place. Au parc de la Gradelle, il y a actuellement un carrousel, un pont à plaques mobiles, des arbres. Encore aujourd'hui, M. Perrin y a vu quantité de parents avec des enfants de tout âge. Ce soir, un jeune âgé de 18 à 20 ans faisait des exercices de course contre un arbre pour trouver des équilibres. M. Perrin propose donc, dans le parc du Centre de Rencontres et de Loisirs, un réaménagement correct. Il relève que, si l'on remet en place les mêmes installations, la zone sécurisée prévue pour le nouveau toboggan n'est pas nécessaire. En ce qui concerne le parc intérieur de la Gradelle, il est proposé d'y installer quelques jeux supplémentaires. Or, l'après-midi, beaucoup d'enfants y jouent et il n'y a jamais eu de réclamations relatives au bruit. C'est un lieu convivial. Par ailleurs, quand M. Locher dit que le projet présenté est la solution idéale et que, même s'il ne connaît pas la région, c'est ainsi qu'il entrevoit un lieu pour les familles, M. Perrin tient à signaler que les membres des commissions ne se sont pas rendus sur place. Ils n'ont pas analysé l'ensemble des sites. C'est regrettable, quand il faut prendre une décision à hauteur de CHF 350'000.–, montant qui, il y a une vingtaine d'années, correspondait au prix d'une villa. M. Perrin invite donc les conseillers municipaux à garder les pieds sur terre. Il intervient pour que cet objet soit renvoyé en commissions afin que ces dernières puissent l'analyser et trouver une solution optimale en limitant les coûts, pour rester dans une saine gestion communale. Certes, les chiffres le disent, les comptes de la commune sont excédentaires, tout va bien, mais dans quelques années, pourra-t-on continuer à dire que ce qui se passe dans le canton ne concerne pas Chêne-Bougeries ? M. Perrin invite donc les conseillers municipaux à être raisonnables et à ne pas tomber dans les excès.

Plutôt que de parler de zizanie comme Mme Tiercy, M. Messerli parlera d'avis différenciés, principalement concernant le coût du projet. Sans doute peut-on être pour ou contre le lieu sur lequel devraient être effectués ces travaux de réaménagement et de rénovation. Mais c'est surtout le rapport entre le but recherché par ce réaménagement et le coût exorbitant qui pose problème à M. Messerli, qui n'est

cependant pas en faveur d'un ajournement. M. Messerli préférerait que ce projet soit amendé, sur la question du coût. Il serait peut-être possible de trouver une majorité sur ce point, de manière à ne pas retarder inutilement les travaux dans ce parc qui semblent nécessaires. M. Messerli ajoute que le groupe des Verts n'ayant pas trouvé un accord entre ses membres sur cet objet, chacun fera valoir sa position lors du vote au plus près de sa conscience.

Le président demande des précisions sur l'amendement proposé.

M. Messerli propose de baisser de CHF 80'000.– le montant du crédit prévu dans la délibération.

Le président en conclut que M. Messerli souhaite que le texte de la délibération reste le même mais propose un crédit d'investissement et de financement de CHF 262'000.–. Il suggère de continuer la discussion pour que chacun puisse exposer ses arguments, puis de voter l'ajournement, l'amendement et enfin le projet de délibération, à moins que l'ajournement ne soit accepté.

Mme Sommer souhaite d'abord intervenir sur les propos de M. Perrin. Au début de la dernière législature, plusieurs personnes lui ont téléphoné pour se plaindre du bruit que faisaient les enfants qui jouaient devant la garderie « Le Petit Manège ». Par ailleurs, si une villa dans le quartier avait vraiment coûté CHF 350'000.– il y a une vingtaine d'années, elle en aurait acheté une ! Ensuite, Mme Sommer partage l'enthousiasme de Mme Tiercy. Elle habite depuis 1978 à la Gradelle. Depuis 1980, elle a des enfants. Elle a passé beaucoup de temps dans ce parc quand il était bien soigné. Elle l'aimait beaucoup parce qu'elle pouvait vaquer à ses lectures pendant que ses enfants s'amusaient, elle n'avait pas peur. Dernièrement, elle y est allée avec ses petits-enfants. C'était moins agréable parce que le parc n'était pas entretenu. Elle l'a beaucoup regretté. Si la fréquentation a baissé, c'est certainement en raison de ce manque d'entretien, mais aussi parce que les jeux ne sont plus à la mode et que l'on peut trouver mieux partout ailleurs. En ce qui concerne les aînés, Mme Sommer rappelle qu'ils ont pu pendant longtemps fréquenter des cours de gym au Centre de Loisirs. Elle ne sait pas cependant si c'est encore le cas aujourd'hui. Puis elle relève que, pour traverser la rue, il existe un passage pour piétons. Elle signale encore qu'elle habite derrière la station-service, sur une route qui n'est pas aussi calme que celle où habite Mme Hochuli, à savoir l'avenue des Amazones. Mais elle considère qu'elle a tout de même bien de la chance d'habiter à cet endroit. Enfin, le prix des jeux est effectivement considérable, certainement bien plus élevé qu'il y a dix ans. Mais il faut tenir compte des normes légales de sécurité, qui sont aujourd'hui extrêmement strictes. Si la commune installe des jeux et qu'un accident se produit, la commune est responsable. En conclusion, Mme Sommer est reconnaissante à la commune de proposer un tel projet. Ce parc a vraiment toute son utilité.

Mme Grandjean-Kyburz souligne que beaucoup d'aînés fréquentent le Centre de Rencontres et de Loisirs, que ce soit pour des cours de gym, de rythmique ou dans le cadre des activités du club des aînés. Par ailleurs, quand elle a posé des questions

quant à l'intérêt d'un parcours gymnique dans le futur parc intergénérationnel, les réponses étaient enthousiastes. Les grand-mamans se réjouissaient de pouvoir se faire des muscles tout en surveillant leurs petits-enfants. Mme Hochuli et Mme Grandjean-Kyburz ne fréquentent peut-être pas les mêmes personnes, mais les personnes interrogées par Mme Grandjean-Kyburz ont montré un grand enthousiasme.

En tant que père dont les enfants auraient fréquenté ce genre de lieux il y a encore très peu d'années, M. Fassbind pense qu'il est difficile d'estimer à l'avance le besoin pour un tel endroit. Il a la conviction que la création d'un tel aménagement (surtout l'aspect intergénérationnel) crée le besoin. Il note ensuite que les enfants ont aujourd'hui des attentes. Il faut des concepts, des systèmes; les enfants s'ennuient beaucoup plus facilement qu'auparavant. Répondre à ces changements de mentalité et à ces besoins fait aussi partie du rôle des élus municipaux. Or, ce projet va exactement dans ce sens. Par ailleurs, les immeubles sont de plus en plus nombreux dans ce quartier; il y aura donc de plus en plus de gens qui sortiront. Il revient aux politiques de mettre en place des lieux qui sont utilisés le samedi et le dimanche par les familles, des lieux de rencontres, des lieux qui rendent la vie agréable à Chêne-Bougeries. Ce projet fonctionnera – M. Fassbind est persuadé que ce sera le cas – ou non, mais le rôle des politiques consiste en tout cas à essayer de faire en sorte qu'il fonctionne.

M. Fassbind remarque ensuite que l'on demande aux commissaires concernés de se rendre à la Gradelle pour se faire une idée sur les lieux. Il y est personnellement allé. Ce qui en est à chaque fois ressorti, c'est qu'il ne fallait surtout pas toucher à la Gradelle. Des habitants lui ont systématiquement dit qu'il ne fallait rien y construire, qu'il s'agissait d'un joyau. M. Fassbind s'est engagé à ne rien voter, lors de cette législature, qui puisse toucher l'intérieur de la Gradelle. Il tiendra cette promesse et ne peut donc pas voter un ajournement qui sous-entend que la commune touchera au parc de la Gradelle. Quand il a pris cet engagement, suite à la situation connue de tous, personne ne croyait qu'il s'y tiendrait. Il réaffirme donc ici publiquement qu'il tiendra son engagement. Pour ce qui est de la route située à proximité, M. Fassbind rappelle qu'en ville de Genève, toutes les cours d'école sont à proximité d'une rue importante. Avec la densification, il va falloir vivre à plus grande proximité des rues. Finalement, si l'on ne construit pas près des rues, on ne construira plus rien. Enfin, concernant les coûts, on parle ici d'un montant correspondant à 1 % du budget annuel de la commune. Pour faire une comparaison qui ne signifie peut-être pas grand-chose, ce sont trois jours de dépenses communales qui seront investies à cet endroit. M. Fassbind pense que cela vaut la peine. Il faut voter le projet tel qu'il est, sans le raboter au risque de perdre un concept cohérent, sans le reporter, sinon on perdra six mois pour un résultat incertain. M. Fassbind engage donc chacun à voter oui à ce projet.

M. Gross remarque, comme certains autour de la table s'en doutent, que les Verts de Chêne-Bougeries adorent discuter de parcs. Aussi, quand l'occasion s'est présentée, ils ont pris beaucoup de plaisir à discuter cette question Mais ô surprise ! Il s'agissait finalement d'une des premières fois où leurs visions divergeaient fortement. Les membres du Conseil municipal ont entendu Mme Tiercy, qui soutient ce projet avec un grand enthousiasme, alors que M. Messerli, est plus sceptique. Pour sa part, M. Gross

partage l'enthousiasme de Mme Tiercy, tout en rappelant que les Verts de Chêne-Bougeries ont décidé de voter chacun en son âme et conscience. Il soutient ce projet parce que, lors de la commission Bâtiments et Infrastructures et de la commission Finances, il a été touché par la vision intergénérationnelle. Si l'on diminue le budget ou si l'on déplace ce parc au cœur de la Gradelle, cette vision intergénérationnelle est perdue. L'endroit est bien choisi. Malheureusement, ce projet coûte effectivement un peu cher. Mais il s'agit d'une expérience sociale. M. Gross pense qu'il faut peut-être parfois y mettre le prix.

Mme Bisanti votera oui à ce crédit et à ce projet. Elle a été séduite par ce dernier, surtout par les bancs et les tables, ce qui manque terriblement à l'intérieur de la Gradelle. Par ailleurs, elle aussi a fait une petite enquête auprès des personnes qui habitent son immeuble. Tous se plaignent du manque d'un tel espace pour s'installer et boire un verre. Et tous souhaitent que ce parc soit mieux aménagé. Mme Bisanti votera donc oui à ce projet car un espace aménagé pour les habitants est toujours bon à prendre.

M. Sapey remercie Mme Grandjean-Kyburz d'être intervenue concernant les excès de vitesse sur les routes. Certains s'inquiètent de la vitesse à proximité du parc, la police fera respecter les limitations de vitesse et les voitures rouleront moins vite. M. Sapey annonce donc que le groupe MCG votera en faveur du projet.

M. Perrin regrette que ses arguments ne portent pas et que même l'avis d'habitants de la Gradelle ne soit pas pris en considération. Le coût le plus important concerne le toboggan alors qu'un tel toboggan existe déjà à l'école de la Gradelle. M. Perrin est en faveur du réaménagement de ce parc, d'une remise en état, de l'installation de bancs, mais il trouve excessif d'y installer un toboggan qui coûtera environ CHF 80'000.–, voire même CHF 100'000.– au moins avec toute l'installation complémentaire de sécurité. Il approuve donc la proposition d'amender le coût du projet en supprimant le grand toboggan. Il répète que ce sont des montants excessifs et qu'il ne rime à rien d'installer à une distance aussi proche deux objets équivalents. Le dimanche, dans le préau de l'école de la Gradelle, il y a des familles et de l'intergénérationnel, il y a le ping-pong, le basket, les jeux, le toboggan. À l'intérieur de la Gradelle, il y a du monde tous les jours de beau temps. Dans le parc près du Centre de Rencontres et de Loisirs, il y aurait du monde si l'équipement était en bon état, mais la commune s'obstine à ne pas l'entretenir et à poursuivre une gestion médiocre. Et ensuite, on vient dire qu'il faut investir CHF 350'000.– dans ce parc !

Mme Hochuli a l'impression que les Vert'libéraux n'arrivent pas à bien se faire comprendre. Ce qu'ils voulaient, c'est aménager légèrement le parc situé à proximité du Centre de Rencontres et de Loisirs, avec des bancs et éventuellement des tables, comme le souhaite Mme Bisanti, pour ceux qui veulent bien s'y rendre. Mme Hochuli ne reviendra pas sur les autres arguments. Cependant, elle ne peut s'empêcher de sourire parce qu'à nouveau, la commune veut imposer quelque chose à des habitants qui ne l'ont pas demandé. Cela lui fait bien sûr penser à la « Maison de la Gradelle ».

Mme Sommer se demande si les avis recueillis par Mme Hochuli divergent de ceux recueillis par Mme Bisanti parce qu'elles ont consulté des générations différentes. Elle a elle-même consulté les jeunes générations (30 ou 40 ans), qui étaient en faveur du projet.

M. Favarger regrette que ce projet coûte aussi cher et que l'on n'ait pas envisagé la possibilité de faire intervenir des chômeurs ou des associations afin de réaliser le même projet à un moindre coût. Il n'y a pas longtemps, il a visité un lieu identique au Luxembourg, qui était peut-être un peu plus rudimentaire – par exemple, le lieu était sécurisé non pas par un tapis en caoutchouc mais par un matelas de copeaux de bois. Cela paraissait tout à fait convenir. Parfois, en multipliant les normes, on finit par ne plus pouvoir faire des choses à des prix corrects. M. Favarger votera néanmoins en faveur de ce projet parce qu'il trouve qu'il s'agit d'une bonne idée. Mais, une fois de plus, il déplore que l'on n'arrive pas à mieux museler les coûts, que des marchés semblent fermés et que l'on n'essaie pas de faire jouer la concurrence.

La parole n'étant plus demandée, le président demande si la proposition d'ajournement est maintenue.

Mme Hochuli répond par l'affirmative.

Le président soumet donc au vote l'ajournement de la délibération.

- L'ajournement de la délibération est refusé par 3 voix pour, 15 voix contre et 3 abstentions

Le président soumet au vote l'amendement, lequel figure en annexe, à savoir conserver la délibération en l'état mais avec un montant de CHF 262'000.– TTC.

- L'amendement est refusé par 6 voix pour, 13 voix contre et 3 abstentions.

Le président donne ensuite lecture de la délibération.

Puis, le Conseil municipal prend la délibération suivante :

**PROJET DE RÉAMÉNAGEMENT DU PARC JOUXTANT LE CENTRE DE
RENCONTRES ET DE LOISIRS DE CHÊNE-BOUGERIES : VOTE DU CRÉDIT
D'INVESTISSEMENT ET FINANCEMENT (CHF 342'000.– TTC)**

Vu les articles 30, al. 1 lettres e) et m) et 31, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

vu le préavis favorable par 6 voix pour et 1 voix contre, émis par la commission Bâtiments et Infrastructures lors de sa séance du 13 mars 2013,

vu le préavis favorable par 8 voix pour et 1 abstention, émis par la commission Finances lors de sa séance du 16 avril 2013,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal,

DÉCIDE

par **16 voix pour, 2 voix contre et 3 abstentions**,

- d'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'investissement de CHF 342'000.– TTC, pour couvrir les travaux de réaménagement du parc jouxtant le Centre de Rencontres et de Loisirs de Chêne-Bougeries;
- de comptabiliser la dépense indiquée dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Chêne-Bougeries, dans le patrimoine administratif;
- d'autoriser le Conseil administratif à prélever les montants nécessaires à cette opération sur les disponibilités de la trésorerie communale;
- d'amortir la dépense prévue de CHF 342'000.– TTC au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous le numéro 33.331 "Amortissement ordinaire du patrimoine administratif" de 2014 à 2023.

4.2 Projet de rafraîchissement de la salle communale Jean-Jacques Gautier : vote du crédit d'investissement et financement (CHF 110'000.– TTC)

Le président passe la parole à M. Locher.

Au préalable, M. Locher remercie le Conseil municipal pour le vote du projet d'aménagement du parc. Il en profite pour demander à M. Favarger de lui transmettre les adresses pour une construction telle qu'évoquée plus tôt.

M. Locher en vient au projet de rafraîchissement de la salle communale Jean-Jacques Gautier. Tous les utilisateurs se plaignent de la température de la salle communale lors de la belle saison, en particulier lors des manifestations comme les concerts, pièces de théâtre ou promotions. Lors de la rénovation de la salle communale, un système de ventilation avait été étudié. Actuellement, on pulse de l'air chaud que l'on puise sous les toits, pour l'introduire dans de l'air déjà chaud. Si l'on ajoute la température corporelle dégagée par le public, la situation devient très rapidement insupportable. De nombreuses études ont été faites au cours des législatures précédentes. Les solutions se sont avérées inopérantes. La création de puits canadiens avait été étudiée. Ces mécanismes permettent d'avoir une réserve d'air frais que l'on pulse dans un local, mais une fois que cet air frais a été utilisé, il est épuisé. En outre, au vu du volume de la salle communale, il faudrait une surface de tuyauterie importante, pour une

efficacité toute relative. M. Locher précise ensuite que la loi sur l'énergie est extrêmement stricte et n'autorise pas de climatisation dans des établissements publics. Depuis quelques années, la commune loue des climatiseurs mobiles – à la limite de ce qui devrait se faire – afin de rafraîchir la salle avant son utilisation. Mais ces climatiseurs étant éteints en début de manifestation, il suffit d'une demi-heure pour que les températures remontent de manière fort inconfortable. Face à cette problématique et de manière pragmatique, il est proposé au Conseil municipal le système de rafraîchissement suivant : un groupe de sondes géothermiques couplées à une pompe à chaleur permettrait, en utilisant la ventilation actuelle, d'injecter de l'air rafraîchi, plutôt que de l'air surchauffé des toitures comme c'est le cas actuellement. Le crédit demandé se monte à CHF 110'000.– étant précisé qu'il convient de mettre ce montant en rapport avec le volume du bâtiment. M. Locher signale par ailleurs que la question de l'utilisation, lors de la saison froide, de cette installation en vue du chauffage a été soulevée en séance de commission. Or, il se trouve que la salle communale est couplée à la centrale de chauffe à bois. Il faut une certaine production pour que cette centrale ait un rendement intéressant. L'idée d'investir pour faire un préchauffage du retour à la chaufferie centralisée ne semble donc pas raisonnable. M. Locher ajoute pour terminer que l'ensemble des détails a été donné en séances de commissions, lesquelles ont préavisé favorablement le projet.

Le président signale que la commission Bâtiments et Infrastructures a accepté le projet à l'unanimité, en mentionnant la question de savoir si l'installation était réversible et permettrait de chauffer la salle communale, si cela s'avérait un jour nécessaire.

Le président passe ensuite la parole à M. Pictet, président de la commission Finances.

M. Pictet indique que le préavis pour le crédit de CHF 110'000.– a été accepté par la commission Finances par 8 voix pour et 1 abstention. En guise de plaisanterie, il profite de l'occasion pour demander au Conseil administratif d'étudier le même projet pour la salle du Conseil municipal.

Le président ouvre la discussion.

Mme Wyss avait déjà évoqué cette question en commission Finances. Elle souhaite savoir, dès lors que l'on va recourir à la géothermie et refroidir l'air chaud, quel serait le surcoût pour utiliser cette installation afin, inversement, d'extirper la chaleur du sol et de l'utiliser pour chauffer la salle communale. Elle veut bien que la centrale à bois soit prévue pour chauffer un certain nombre de locaux, sans quoi elle n'est pas rentable. Mais le jour où il sera possible de raccorder l'école de Chêne-Bougeries à la centrale à bois, utiliser le système de géothermie pour chauffer la salle communale prendra tout son sens.

M. Locher explique que, dès lors que l'on a des tubes de géothermie, on les raccorde ensuite comme on veut. Les sondes en place pourraient donc être utilisées pour le chauffage en hiver. Mais, avec les sondes telles que présentées aujourd'hui, la puissance de chauffage ne serait pas suffisante pour chauffer complètement la salle

communale. En effet, le projet prévoit de rafraîchir la salle communale, pas de la transformer en frigo. Par ailleurs, M. Locher ne voit pas l'intérêt de faire une étude d'ingénierie et de concevoir dès aujourd'hui un projet qui ne sera pas mis en place avant quelques années.

Mme Wyss souhaite que la commune demande une expertise pour connaître le surcoût.

Selon M. Favarger, il sera possible d'adapter assez facilement cette installation, si nécessaire. Cependant, si la commune demande maintenant une estimation des coûts, cette estimation ne sera probablement plus correcte dans quelques années puisque les prix auront changé.

Quand M. Fassbind a vu le montant de CHF 110'000.–, il ne savait pas s'il s'agissait du crédit d'étude ou du crédit total, vu son expérience avec les différents services de ventilation et de traitement de l'air. Généralement, on se plaint de demandes de crédit trop élevées et d'enveloppes trop importantes. En l'occurrence, l'enveloppe proposée est très raisonnable. M. Fassbind craint qu'en voulant coupler ce système avec un système de chauffage, le budget augmentera rapidement. Il s'agit d'un petit système compte tenu de la taille de la salle, qui va remplir un faible besoin. C'est un projet qui se situe en droite ligne de ce qui est régulièrement demandé autour de cette table, c'est-à-dire ne pas faire de gros investissements. M. Fassbind invite le Conseil municipal à voter ce projet tel quel, sans l'alourdir par des options supplémentaires qui ne servent à rien tant qu'une tranchée dans la route de Chêne n'aura pas été creusée.

Le président croit comprendre que la demande de Mme Wyss n'est pas directement liée au crédit demandé ce soir. Il s'agit plutôt de savoir si le système est réversible et quel serait le coût de le transformer en système de chauffage. Le président pense que le Conseil administratif a pris note de cette remarque.

Le président, la parole n'étant plus demandée, donne lecture de la délibération.

Puis, le Conseil municipal prend la délibération suivante :

PROJET DE RAFRAÎCHISSEMENT DE LA SALLE COMMUNALE JEAN-JACQUES GAUTIER : VOTE DU CRÉDIT D'INVESTISSEMENT ET FINANCEMENT (CHF 110'000.– TTC)

Vu les articles 30, lettre a, et 31, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

vu le préavis favorable émis par 7 voix pour, soit à l'unanimité, par la commission Bâtiments et Infrastructures lors de sa séance du 13 mars 2013,

vu le préavis favorable émis par 8 voix pour et 1 abstention par la commission Finances lors de sa séance du 16 avril 2013,

sur proposition du Conseil administratif,
le Conseil municipal,

DÉCIDE

par **20 voix pour et 1 abstention**,

- d'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'engagement de CHF 110'000.– TTC pour couvrir les travaux de rafraîchissement de la salle communale Jean-Jacques Gautier;
- de comptabiliser la dépense indiquée dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Chêne-Bougeries, dans le patrimoine administratif;
- d'autoriser le Conseil administratif à prélever les montants nécessaires au financement de ces travaux sur les disponibilités de la trésorerie communale;
- d'amortir la dépense nette prévue de CHF 110'000.– TTC au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous le N° 08.03.331 "Amortissement ordinaire du patrimoine administratif", de 2014 à 2023.

M. Perrin fait remarquer que le texte aurait pu parler de « rafraîchissement de l'air » puisqu'en construction, un rafraîchissement équivaut à un coup de peinture.

4.3 Travaux de marquage et de signalisation relatifs à la mise en zone bleue « macaron » de l'ensemble du territoire communal : vote du crédit d'investissement et financement (CHF 165'000.– TTC)

Le président passe la parole à M. Locher.

La zone bleue ne relvant pas vraiment du dicastère de M. Locher, ce dernier suggère de passer la parole à M. Karr.

Les infrastructures ne relevant pas vraiment du dicastère de M. Karr, ce dernier propose de passer la parole à M. le Maire. Plus sérieusement, M. Karr peut parler de la zone bleue « macaron » à loisirs en termes de planification, mais il n'y connaît que goutte en termes de marquage.

Le président relève que ce sujet avait été discuté en commission Bâtiments et Infrastructures.

M. Locher résume la situation. Le Conseil municipal a décidé la mise en place d'une zone bleue « macaron ». Pour peindre cette zone bleue, il faut CHF 165'000.–.

Le président indique que la commission Bâtiments et Infrastructures a accepté ce projet à l'unanimité. Il avait été demandé pourquoi les cantonniers ne pouvaient pas s'occuper du marquage, afin de réduire les coûts. La réponse était qu'ils ne pouvaient le faire notamment pour des questions de temps à investir dans cette opération, qui deviendrait alors très longue, les cantonniers étant déjà fortement occupés.

Le président passe ensuite la parole à M. Pictet, président de la commission Finances.

M. Pictet signale que la demande de crédit a été acceptée à l'unanimité, soit par 8 voix pour.

Le président ouvre la discussion.

M. Favarger pense qu'il est bon que ce marquage soit réalisé le plus rapidement possible parce qu'un effet pervers est en train de se dessiner. Les pendulaires qui stationnaient dans les Trois-Chêne ne peuvent plus se parquer à Chêne-Bourg, qui est déjà en zone bleue, et ne pourront bientôt plus stationner à Thônex. Ils viendront donc bientôt tous à Chêne-Bougeries.

Mme Garcia demande comment l'on pourra différencier les quatre zones. Y aura-t-il des bleus différents ?

À ce propos, le président précise, en tant que président de la commission Bâtiments et Infrastructures, que le crédit comprend également la signalisation.

M. Sapey rappelle, comme évoqué en commission à de nombreuses reprises, qu'il y aura environ 66 km de marquage à réaliser. La voirie ne peut pas réaliser ce travail, qui doit être effectué par une maison spécialisée. Il faut que la zone bleue « macaron » aille de l'avant, pour ne plus avoir toutes ces voitures qui arrivent de Chêne-Bourg et Thônex.

Le président, la parole n'étant plus demandée, donne lecture de la délibération.

Puis, le Conseil municipal prend la délibération suivante :

**TRAVAUX DE MARQUAGE ET DE SIGNALISATION RELATIFS A LA MISE
EN ZONE BLEUE « MACARON » DE L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE
COMMUNAL : VOTE DU CRÉDIT D'INVESTISSEMENT ET FINANCEMENT
(CHF 165'000.– TTC)**

Vu les articles 30, al. 1 lettres e) et m) et 31, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

vu le préavis favorable émis par 7 voix pour, soit à l'unanimité, par la commission Bâtiments et Infrastructures lors de sa séance du 15 avril 2013,

vu le préavis favorable émis par 8 voix pour, soit à l'unanimité, par la commission Finances lors de sa séance du 16 avril 2013,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal,

DÉCIDE

par **21 voix pour, soit à l'unanimité**,

- d'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'investissement de CHF 165'000.– TTC, pour couvrir les travaux de marquage et de signalisation relatifs à la mise en zone bleue « macaron » de l'ensemble du territoire communal;
- de comptabiliser la dépense indiquée dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Chêne-Bougeries, dans le patrimoine administratif;
- d'autoriser le Conseil administratif à prélever les montants nécessaires à cette opération sur les disponibilités de la trésorerie communale;
- d'amortir la dépense prévue de CHF 165'000.– TTC au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous le numéro 62.00.331 "Amortissement ordinaire du patrimoine administratif" de 2014 à 2023.

4.4 Projet de rénovation/transformation des locaux abritant la garderie « Le Petit Manège » : vote du crédit d'étude complémentaire et financement (CHF 20'000.– TTC)

Le président passe la parole à M. Locher.

M. Locher relève que les conseillers municipaux ont reçu toutes les explications nécessaires concernant la proposition consistant à redimensionner le projet de transformation des locaux du « Petit Manège » en tenant compte des structures portantes des locaux. Pour ce faire, le crédit d'étude qui avait été alloué ne suffit pas. Afin de pouvoir présenter des comptes parfaitement transparents lorsque le crédit d'investissement sera voté, M. Locher a souhaité qu'une délibération formelle sur ce montant de CHF 20'000.– soit votée en bonne et due forme plutôt que de passer par un crédit complémentaire qu'il aurait uniquement annoncé lors d'une séance de commission.

Le président signale que la commission Bâtiments et Infrastructures a accepté ce projet à l'unanimité, sans remarque particulière sinon qu'une autre alternative aurait effectivement été d'inclure ces CHF 20'000.- dans le futur crédit de construction.

Le président passe ensuite la parole à M. Pictet, président de la commission Finances.

M. Pictet indique que ce crédit d'étude complémentaire a également été accepté à l'unanimité par la commission Finances.

Le président ouvre la discussion.

En tant que représentante des habitants de la Gradelle, Mme Hochuli est ravie que « Le Petit Manège » soit rénové. Elle soutiendra bien sûr cette demande de crédit. Elle remarque cependant que la réalisation du projet et l'assainissement de la garderie traînent. À l'époque, on a reproché aux référendaires contre la Maison de la Gradelle d'être la raison pour laquelle la garderie ne pouvait pas être rénovée. Or, cette affaire est réglée depuis plus d'une année et demie et l'on en est encore au stade de l'étude. Mme Hochuli encourage donc le Conseil municipal à voter ce crédit, pour faire en sorte que ce projet avance rapidement.

M. Favarger rappelle que la toiture du « Petit Manège » a récemment été rénovée. Il convient de consacrer un peu d'argent à bien étudier le projet parce que, lors de la rénovation de la toiture, on aurait peut-être déjà pu s'apercevoir qu'il fallait réaliser des travaux en dessous. Il aurait été probablement plus facile d'entreprendre ces travaux en même temps que ceux relatifs à la toiture.

Le président rappelle que, parmi les embûches auxquelles ont dû faire face les personnes qui travaillaient à la rénovation de la toiture, il existait des problèmes structurels dans la solidité de la dalle. Des sondages complémentaires ont été effectués et l'on s'est aperçu que la ferraille était fatiguée et sous-dimensionnée.

Le président, la parole n'étant plus demandée, donne lecture de la délibération.

Puis, le Conseil municipal prend la délibération suivante :

**PROJET DE RÉNOVATION/TRANSFORMATION DES LOCAUX ABRITANT
LA GARDERIE « LE PETIT MANÈGE » : VOTE D'UN CRÉDIT D'ÉTUDE
COMPLÉMENTAIRE ET FINANCEMENT (CHF 20'000.– TTC)**

Vu les articles 30, lettres e) et m), et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

vu le préavis favorable émis par 7 voix pour, soit à l'unanimité, par la commission Bâtiments et Infrastructures lors de sa séance du 15 avril 2013,

vu le préavis favorable émis par 8 voix pour, soit à l'unanimité, par la commission Finances lors de sa séance du 16 avril 2013,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal,

DÉCIDE

par **21 voix pour, soit à l'unanimité**,

- d'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'investissement complémentaire de CHF 20'000.– TTC pour l'étude relative à la rénovation/ transformation des locaux abritant la garderie « Le Petit Manège »;
- de comptabiliser la dépense indiquée dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Chêne-Bougeries, dans le patrimoine administratif;
- d'autoriser le Conseil administratif à prélever les montants nécessaires à cette étude sur les disponibilités de la trésorerie communale;
- d'intégrer, en cas de réalisation du projet, les frais d'étude engagés dans le crédit d'engagement qui devra être ouvert par le Conseil municipal et amorti au moyen de 30 annuités, lesquelles figureront au budget de fonctionnement sous le N° 08.331.00 "Amortissement ordinaire du patrimoine administratif".

4.5 Projet de rénovation de la piscine située dans le groupe scolaire du Belvédère : vote du crédit d'étude et financement (CHF 80'000.– TTC)

Le président passe la parole à M. Locher.

M. Locher relève que la piscine du Belvédère a une activité intense et commence à dater puisqu'elle a été construite en 1971. L'ensemble des infrastructures lourdes datent de cette époque, qu'il s'agisse de la motorisation du fond mobile, de l'ensemble des tuyauteries ou d'une partie de la ventilation. Or, les pannes sont de plus en plus fréquentes. Encore dernièrement, le fond mobile s'est grippé et il a fallu faire appel à des plongeurs pour décoincer le système situé sous le fond mobile. Par ailleurs, des fuites sur des tuyauteries Eternit sont difficiles à colmater. La commune s'interroge également sur la structure du bassin. Le fond lui-même (sous le fond mobile) est en résine et présente des altérations. Une partie du carrelage est défectueux. Enfin, suite à une inspection ordinaire des piscines publiques, la commune a été mise en demeure de remettre aux normes un certain nombre d'installations de traitement, sachant que des acides sont stockés dans le bâtiment. Plutôt que de procéder à des réparations systématiques et de se contenter de remettre aux normes les installations, il est proposé de rénover la piscine en s'adjoignant les services de mandataires spécialisés dans ce type d'infrastructures, afin d'avoir une idée d'une part sur la qualité de la structure du bassin lui-même et d'autre part sur les options pour réhabiliter l'entier du bassin. Le crédit d'étude se montait à CHF 50'000.-. Lors des séances de commissions, les commissaires ont proposé de rajouter une marge qui permette de gérer des imprévus puisque, la structure étant ancienne, l'on n'est jamais à l'abri de devoir réaliser des sondages ailleurs. C'est la raison pour laquelle le crédit d'étude demandé a été augmenté à CHF 80'000.-.

Le président indique que la commission Bâtiments et Infrastructures a effectivement augmenté le budget alloué sans, bien entendu, que ce soit un encouragement à la dépense. La commission a accepté ce projet à l'unanimité.

Le président passe ensuite la parole à M. Pictet, président de la commission Finances.

Ayant dû s'absenter à partir de ce moment, M. Pictet passe la parole à M. Fassbind. M. Fassbind indique que ce projet a été largement approuvé en commission Finances, sauf erreur à l'unanimité.

Le président ouvre la discussion.

M. Balmer annonce que le groupe PLR est favorable à ce crédit. En effet, l'on se doit, pour nos enfants, de maintenir en état cette infrastructure sportive qui est une des plus importantes et une des seules de ce type dans la commune. Pour y avoir lui-même amené plusieurs fois sa fille le soir ou les mercredis, M. Balmer peut assurer que cette piscine est pleine d'enfants et très utilisée. C'est un objet que la commune se doit de maintenir en ordre.

Mme Tiercy demande quelles sont les conditions pour aller nager dans cette piscine. Faut-il faire partie du club ? Y a-t-il des horaires fixes pour le public ?

M. Locher signale que, depuis la création de la piscine, celle-ci est mise à disposition du club de natation de Chêne-Bougeries, qui gère son utilisation en dehors des heures scolaires. C'est un club; par conséquent, on s'inscrit et on va nager. Les cours pour les enfants durent de la fermeture de l'école à la fin de l'après-midi. Progressivement, une partie de la piscine est utilisée par « M. et Mme Tout le Monde ». Quelques lignes sont utilisées par des personnes qui s'entraînent, en particulier les moniteurs de natation, c'est-à-dire des jeunes qui font souvent des longueurs quand les enfants sont partis.

Mme Sommer s'est souvent rendue à cette piscine. Il y a des heures de natation libre. L'horaire est normalement affiché sur un tableau à l'entrée.

Le but de la question de Mme Tiercy était de savoir s'il était justifié de payer CHF 80'000.– pour une petite tranche de la population ou si la piscine était vraiment ouverte au public.

M. Perrin remarque qu'il faut tenir compte des plus-values. La construction datant des années 1970, il faut compter avec le problème de l'amiante. Or, les études de désamiantage coûtent très cher. De plus, l'ensemble du bâtiment doit être repris. Que les conseillers municipaux ne se fassent pas d'illusion : l'opération sera très coûteuse et, en fin d'étude, il apparaîtra peut-être qu'il faudra démolir le bassin intérieur et reconstruire toute une structure. Mais cette opération est indispensable. En effet, il s'agit de la piscine de la commune, on y passe de bons moments. Et, en guise de boutade, M. Perrin pense que l'on en profitera pour installer un toboggan dans la piscine. Par ailleurs, il serait bon d'informer avec précision la population sur les

conditions d'entrée. Quand il fréquentait cette piscine, le public pouvait en effet nager de telle à telle heure. M. Perrin pense du reste qu'il ne serait pas conforme de limiter l'usage d'une piscine communale à un seul club.

Le président souhaite ajouter que la commission Bâtiments et Infrastructures avait déjà abordé ce projet en début de législature. Il ne s'agit donc pas d'un nouveau projet.

M. Sapey remarque, comme discuté en commission Bâtiments et Infrastructures et expliqué plus tôt en détail par M. Locher, qu'il est nécessaire de réaliser cette étude. Le crédit était d'abord de CHF 50'000.–. M. Fassbind a demandé une rallonge. Le montant du crédit d'étude est justifié parce qu'il y aura sans doute de gros travaux à entreprendre. Et M. Locher l'a dit, la piscine est beaucoup utilisée. Si les filtres ne sont pas bons, on imagine bien que les enfants vont attraper des mycoses, etc. M. Sapey votera donc la délibération.

M. Favarger donne son avis de chimiste sur les problèmes spécifiques dans un environnement agressif dus aux vapeurs de chlore ou d'ozone, qui sont très corrosives. La situation doit être surveillée attentivement. Il rappelle qu'il y a quelques années, le plafond d'une piscine était tombé et avait fait de nombreuses victimes. Il ne pense pas qu'un tel incident puisse arriver à l'école du Belvédère parce que les structures ne sont pas les mêmes. Mais l'on peut avoir des surprises désagréables à cause du phénomène spécifique des corrosions dues au chlore ou à l'ozone.

Mme Hochuli ne peut pas manquer l'occasion de relever que Mme Tiercy trouve que c'est dépenser beaucoup d'argent pour une petite tranche de la population.

Mme Hochuli, au contraire, soutient fortement la demande de crédit, cette piscine n'étant pas utilisée par une petite mais par une grande tranche de la population, y compris par des personnes qui viennent de l'extérieur de la commune. La commune fait ici un bel effort. Mme Hochuli invite le Conseil municipal à voter ce crédit d'étude. Elle se demande même si le montant est assez élevé.

Mme Tiercy rejoint M. Perrin. Il faudrait effectivement informer la population sur les horaires. Sa question allait dans ce sens ; il ne s'agissait pas de dire que CHF 80'000.– était un montant trop important pour une petite tranche de la population. Une information plus nourrie est nécessaire, par exemple par le biais du *Chênois*, afin que la population sache que cette piscine est à sa disposition.

Mme Grandjean-Kyburz signale que toutes les informations figurent dans l'annuaire. Elle relève par ailleurs un aspect intergénérationnel puisque des cours d'aquagym sont proposés le mercredi.

Le président, la parole n'étant plus demandée, donne lecture de la délibération.

Puis, le Conseil municipal prend la délibération suivante :

**PROJET DE RÉNOVATION DE LA PISCINE SITUÉE DANS LE GROUPE
SCOLAIRE DU BELVÉDÈRE : VOTE DU CRÉDIT D'ÉTUDE ET
FINANCEMENT (CHF 80'000.– TTC)**

Vu les articles 30, lettres a) et m), et 31, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

vu le préavis favorable de la commission Bâtiments et Infrastructures exprimé par 7 voix pour, soit à l'unanimité, lors de sa séance du 15 avril 2013,

vu le préavis favorable de la commission Finances exprimé par 7 voix pour, soit à l'unanimité, lors de sa séance du 16 avril 2013,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal,

DÉCIDE

par **21 voix pour, soit à l'unanimité**,

- de mettre en route une étude en vue d'élaborer un avant-projet relatif à des travaux de rénovation de la piscine située dans le groupe scolaire du Belvédère;
- d'ouvrir au Conseil administratif, pour la réalisation de cette étude, un crédit de CHF 80'000.– TTC;
- de comptabiliser la dépense indiquée dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Chêne-Bougeries, dans le patrimoine administratif;
- d'autoriser le Conseil administratif à prélever les montants nécessaires au financement de cette étude sur les disponibilités de la trésorerie communale;
- d'intégrer, en cas de réalisation du projet, les frais d'étude engagés dans le crédit d'engagement qui devra être ouvert par le Conseil municipal et amorti au moyen de 30 annuités, lesquelles figureront au budget de fonctionnement sous le numéro 34.331 "Amortissement ordinaire du patrimoine administratif".

Comme annoncé en début de séance, le président propose de passer à la présentation des comptes communaux 2012, vu la nature particulière du point 4.5 pour lequel un huis clos sera demandé.

5) Présentation des comptes 2012 de la commune

Le président passe la parole à M. Locher.

M. Locher procède à la présentation des comptes communaux 2012, laquelle figure en annexe au présent procès-verbal et qu'il assortit des remarques suivantes.

Le total des revenus s'élève à CHF 32'26'176.85, soit CHF 2'264'565.86 de plus que prévu au budget. Le total des charges s'élève à CHF 31'347'267.65, soit CHF 231'478.35 de plus que prévu au budget. Le résultat de l'exercice se monte donc à CHF 678'909.21, soit CHF 2'330'087.21 de plus que prévu au budget. Un certain nombre de dissolutions explique ce résultat plus élevé que prévu. La comparaison par nature entre le budget et les comptes 2012 montre une situation relativement équilibrée. La comparaison entre les revenus et les charges durant les périodes 2005 à 2012 démontre que l'ensemble des charges et des revenus sont bien maîtrisés.

La présentation comprend par ailleurs la répartition des dépenses en 2012 par fonction, telles qu'elles figurent dans le plan comptable qui a été distribué aux conseillers municipaux lors du budget. Concernant la structure des principales recettes fiscales sur les huit dernières années, on constate dans la colonne rouge des dents de scie relativement importantes mais, une fois celles-ci pondérées en faisant une moyenne, une droite légèrement ascendante apparaît. L'évolution de la valeur du centime additionnel pour les personnes physiques, de 2005 jusqu'au budget 2013, montre qu'une concordance se dégage de plus en plus. La présentation comprend également des tableaux sur la perception concernant l'imposition des personnes physiques soumises au barème ordinaire, sur l'évolution de la valeur d'un centime additionnel pour les personnes morales (de 2005 à 2013) ainsi que sur la perception concernant l'imposition des personnes morales.

Le reliquat et les provisions des centimes additionnels montrent, au 31 décembre 2012, que l'actif au bilan se montre à CHF 14'692'345.-. La provision, qui reste à 75 %, s'élève à CHF 11'019'258.- au passif au bilan, ce qui permet un ajustement de la provision avec une variation de CHF 1'826'372.-. L'évolution de ce même reliquat d'impôts sur les périodes 2005 à 2012 indique une certaine stabilité, mais surtout un maintien d'une couverture des risques. Le diagramme suivant concerne le taux d'investissement brut réalisé en 2012, pour un montant total de CHF 2'019'907.75. Enfin, le tableau sur les amortissements ordinaires (le seul amortissement extraordinaire concerne l'année 2005) démontre que la commune a également une maîtrise sur ce point.

Le président remercie M. Locher. Il n'ouvre pas la discussion puisqu'il s'agit d'une présentation. Celle-ci a été envoyée aux membres du Conseil municipal et sera traitée en séance des Commissions Réunies.

Comme annoncé précédemment, le président en vient à la dernière proposition du Conseil administratif.

4) Propositions du Conseil administratif (suite)

4.6 Crédit d'investissement pour l'achat de la parcelle N° 622 du Registre foncier, située 14, rue de Chêne-Bougeries (CHF 2'000'000.– TTC)

Le président rappelle que, les montants dont il sera question étant d'ordre confidentiel, le règlement du Conseil municipal prévoit la possibilité de demander un huis clos, soumis à la majorité. En tant que membre de l'assemblée, le président propose de continuer la discussion en huis clos. Au préalable, il ouvre cependant la discussion sur la proposition de huis clos.

M. Gross explique, pour le public présent, que la discussion portera sur un montant maximum en vue de la vente aux enchères de l'immeuble situé 14, rue de Chêne-Bougeries. Le huis clos est demandé pour que ce montant ne soit pas divulgué au public, sinon il ne servirait à rien de participer à la vente aux enchères.

M. Perrin relève que l'ordre du jour donne un montant. Or, cet ordre du jour est public, il a été diffusé. M. Perrin se demande donc quelle est la pertinence du huis clos.

Le président propose de prononcer le huis clos et ensuite de répondre à la question de M. Perrin.

- La proposition de prononcer le huis clos est adoptée par 20 voix pour et 1 abstention.

Le président prononce le huis clos à 22 h 38.

Le huis clos est levé à 23 h 15.

Le président, la parole n'étant plus demandée, donne lecture de la délibération.

Puis, le Conseil municipal prend la délibération suivante :

CRÉDIT D'INVESTISSEMENT POUR L'ACHAT DE LA PARCELLE N° 622 DU REGISTRE FONCIER, SITUÉE 14, RUE DE CHÊNE-BOUGERIES (CHF 2'000'000.– TTC)

Vu l'intérêt pour la commune de Chêne-Bougeries d'acquérir la parcelle N° 622 du Registre foncier, située 14, rue de Chêne-Bougeries,

vu la mise en vente aux enchères de cette parcelle le 30 avril 2013 et l'obligation pour la commune de participer à ces enchères si elle veut pouvoir concrétiser ses projets,

vu le préavis de principe favorable de la commission Finances lors de sa séance du 16 avril 2013, demandant au Conseil administratif de mettre tout en œuvre pour acquérir cette parcelle,

conformément aux articles 30, alinéa 1, lettre e, 48, lettre m et 50 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal,

DÉCIDE

par **21 voix pour, soit à l'unanimité,**

1. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF 2'000'000.– TTC afin d'acheter lors de la vente aux enchères du 30 avril 2013, la parcelle N° 622 du Registre foncier, située 14, rue de Chêne-Bougeries.
2. D'autoriser le Conseil administratif à miser lors de la vente aux enchères du 30 avril 2013, jusqu'au montant maximum fixé par le Conseil municipal siégeant à huis clos et d'émettre des bons de paiement auprès des établissements de son choix afin d'acquérir cette parcelle.

6) Communications des commissions et des délégations du Conseil municipal

Aucune communication.

7) Questions (écrites ou orales), propositions individuelles et informations

7.1 Rapport de l'organe de révision

Mme Hochuli demande si les comptes présentés par M. Locher ont été révisés par l'organe de révision. Dans ce cas, serait-il possible d'avoir une copie du rapport de la fiduciaire ?

M. Locher répond que les conseillers municipaux auront une copie du rapport quand ce dernier aura été réalisé.

M. Gailland précise que les comptes qui ont été présentés ont été établis à l'interne en étroite concertation avec l'organe de révision, lequel est en train de finaliser la production de son rapport.

7.2 Consultation du Grand-Livre

Mme Hochuli demande si, comme les années précédentes, les membres du Conseil municipal qui ne siègent pas à la commission Finances pourront également consulter le Grand-Livre et des pièces comptables.

M. Locher répond que la consultation du Grand-Livre est réservée à la commission Finances selon un calendrier qui a été présenté à cette dernière. Il pense que cette procédure devrait suffire puisque les groupes ont tous des représentants au sein de cette commission. On revient ainsi à une situation qui prévaut dans une grande majorité des communes, soit l'application stricte et standard des procédures légales concernant le contrôle des comptes par les Conseils municipaux. La commission Finances s'occupe de contrôler les comptes. La formule qui avait été instaurée lors de la dernière législature, à savoir une séance « portes ouvertes » un samedi matin, n'aura donc plus lieu.

M. Gailland ajoute que la commission Finances est appelée à se réunir le mardi 30 avril. Une convocation a d'ailleurs été envoyée avec une brève explication précisant que le Grand-Livre sera à disposition et qu'il sera répondu à toute question, dans la mesure du possible. Les questions qui surgiraient au cours de cette séance feront l'objet d'une synthèse et de réponses écrites, les Commissions Réunies étant appelées à se prononcer le 14 mai.

7.3 Entretien route Jean-Jacques Rigaud

Mme Hochuli signale qu'à la route Jean-Jacques Rigaud, certains dômes sont affaissés, en particulier un à la hauteur du N° 6. En moto, la circulation est assez dangereuse.

M. Locher relève que la route Jean-Jacques Rigaud a besoin d'un entretien relativement lourd, et ce depuis plusieurs années. Comme les conseillers municipaux le savent, cette route fait partie de l'axe Frontenex, un projet qui tarde à se réaliser. Ces dernières années, il a été proposé de temporiser la réfection de cette route puisque cette dernière devrait être intégralement refaite dans le cadre du projet cantonal cité. Or, cette année, il a été constaté un affaissement en particulier des cheminées des égouts. Il est prévu qu'elles soient entretenues dans le cadre de l'entretien qui se fait actuellement sur l'ensemble des voiries communales et qui vise à réparer les défauts apparus pendant la période hivernale. M. Locher signale à ce propos qu'un important travail de lavage des chaussées pour enlever le sel a déjà été entrepris au nord de la commune et est actuellement en train d'être effectué au sud. Le planning du service des Routes prévoit, comme chaque année, un certain nombre de « rafistolages » pour les dégâts liés au gel. Le mandataire de la commune chargé des travaux plus conséquents va s'occuper des points relevés par Mme Hochuli puisque l'État tarde, que le projet de loi de financement de l'axe Frontenex n'est toujours pas adopté et que, dans ces conditions, la commune ne va pas attendre encore trois ou quatre ans.

7.4 Passerelle des Écureuils

Mme Hochuli rappelle qu'elle était intervenue lors de la précédente séance du Conseil municipal au sujet d'une demande du Groupe Montagne concernant la passerelle des Écureuils. Le Conseil administratif avait indiqué qu'il avait répondu au Groupe Montagne. Il n'avait cependant pas mentionné qu'il avait reçu une autre lettre

datée du 22 février 2013, demandant l'intervention de la commune. Cette affaire concerne plusieurs intervenants : outre Chêne-Bougeries, il s'agit de la commune de Chêne-Bourg, du canton, du centre commercial du chemin De-La-Montagne et de Swiss Life, qui a accordé un droit de passage au centre commercial. La commune devrait organiser un tour de table avec les différents intervenants pour régler les problèmes soulevés et également répondre à la lettre du Groupe Montagne. Mme Hochuli demande donc ce que compte faire le Conseil administratif.

M. Locher rappelle qu'il s'agit d'une propriété privée que le propriétaire est tenu d'entretenir ce passage. Des locataires se plaignent à juste titre du mauvais entretien de ce chemin. Ils pensaient, comme beaucoup d'autres, qu'il incombaît à la commune d'entretenir ce chemin, ce qui a été fait à bien plaisir durant un certain nombre d'années et qui n'a plus été entrepris depuis un certain nombre d'années également. M. Locher avait déjà répondu à ces locataires qu'il leur fallait se retourner contre le propriétaire, afin de réclamer la remise en état de ce chemin.

Mme Hochuli souligne à nouveau qu'il y a plusieurs intervenants sur ce chemin. Ce chemin conduit à Chêne-Bourg, il comprend un pont dont le canton est propriétaire, et Swiss Life a cédé un droit de passage au centre commercial. La demande est donc que la commune de Chêne-Bougeries réunisse tous les intervenants pour régler le problème, puisque Swiss Life n'est pas seule à devoir intervenir.

Selon les informations en possession de M. Locher, la commune voisine a la même attitude que Chêne-Bougeries. La question ne se rapporte pas au nombre d'intervenants, mais à un propriétaire qui doit être interpellé par les locataires et par les bénéficiaires des servitudes pour que ce chemin soit entretenu. Or, la commune de Chêne-Bougeries n'est pas propriétaire.

Mme Hochuli remarque qu'il ne s'agit pas seulement d'une question d'entretien, mais aussi de sécurité. Par ailleurs, le Groupe Montagne n'a pas reçu de réponse à sa lettre du 22 février.

M. Locher explique que la problématique est la suivante. Quand la commune entre en matière et s'occupe d'une propriété privée, cela engendre immédiatement une certaine confusion et, dans l'esprit de la population, cette propriété privée devient subitement une propriété communale. La commune a fait un certain nombre d'expériences ces derniers temps sur des chemins privés. Elle a simplement piloté des travaux à bien plaisir et s'est retrouvée considérée comme responsable de ces travaux qu'elle n'avait même pas mandatés. De la même manière, elle a procédé à des entretiens sur des chemins privés, avec facture aux propriétaires, mais les gens se sont étonnés qu'elle fasse des réparations sur des chemins qui ne lui appartiennent pas. Pour sa part, M. Locher souhaite éviter ce genre de confusions. En l'occurrence, un propriétaire est tenu d'entretenir un chemin qui est ouvert au public selon une servitude. M. Locher ne pense pas que s'immiscer dans cette affaire en tant que responsable d'une table ronde soit le rôle de la commune. Cela dit, le Conseil administratif a informé les personnes qui l'ont interpellé qu'il ne s'agissait pas d'un chemin communal et que la réfection de

ce chemin n'incombait donc pas à la commune. Il va de soi que si le Groupe Montagne, avec lequel la commune a toujours eu d'excellents contacts, rencontrait des difficultés à joindre le propriétaire concerné, la commune pourrait l'aider. Mais M. Locher doute que ce soit le cas, vu la qualité des membres de ce groupe. Il rappelle que, dans le cadre du projet de surélévation des immeubles au chemin De-La-Montagne, ils ont su se fédérer de manière très compétente et qu'ils bénéficient de l'aide d'anciens professionnels très bien introduits auprès du Département.

Le président souligne que ce point de l'ordre du jour n'est pas prévu pour débattre, mais pour poser une question. Il ne sait pas si Mme Hochuli est satisfaite ou non de la réponse donnée, mais elle a obtenu une réponse, laquelle est négative. Il pense par ailleurs que le Conseil administratif a pris note de la demande consistant à répondre par écrit au Groupe Montagne.

7.5 Abribus

M. Sapey demande des nouvelles des abribus.

M. Locher avoue avoir anticipé la demande de M. Sapey. Il s'est renseigné ce matin même à ce sujet. Il n'y avait pas d'information de la part du Département dans le courrier reçu en mairie ce jour. En d'autres termes, tout est aux mains du Département. La commune attend la publication puis la délivrance d'une autorisation de construire. M. Locher espère qu'ensuite, il ne sera pas compliqué de mettre en place ces abris. Concernant les abris situés sur des terrains privés, les démarches sont en cours. La commune ne peut pas presser les propriétaires à lui répondre.

7.6 Partenariat Police cantonale - Police municipale

M. Sapey suppose que chacun aura vu dans la presse qu'un premier partenariat entre la Police cantonale et les agents municipaux a été mis en place à Carouge. L'État et la ville de Carouge s'associent pour la lutte contre le bruit, le respect de la propreté, la circulation routière, le respect de la loi sur la restauration, etc. M. Sapey invite le Conseil administratif de Chêne-Bougeries à essayer d'aller également dans ce sens et, une fois n'est pas coutume, avant les autres communes.

Mme Grandjean-Kyburz indique que le Conseil administratif est tout à fait conscient de cette possibilité de partenariat. La ville de Carouge compte de quinze à vingt APM. C'est donc une question d'effectifs. En revanche, Chêne-Bougeries est en train de prendre langue avec Chêne-Bourg, pour un éventuel partenariat entre les APM des deux communes, ceci en étroite collaboration avec le poste de Chêne.

M. Sapey montre ensuite une photo d'une voiture (une BMW X6 M) qui est venue en sens inverse se parquer sur l'avenue Georges-Werner. Il s'est permis de téléphoner aux APM, en l'occurrence ceux de Chêne-Bourg, qui lui ont répondu que mettre une amende à cette voiture n'était pas leur travail. Finalement, la Police cantonale est venue verbaliser le contrevenant.

7.7 Informations dans *Les Nouvelles des Trois-Chêne*

Mme Sommer a feuilleté ce matin *Les Nouvelles des Trois-Chêne, Puplinge, Presinge, Jussy, Vandœuvres, Choulex et Meinier*. Elle n'a pas trouvé d'informations concernant Chêne-Bougeries dans ce numéro. Elle le regrette. Chêne-Bougeries fait souvent la une de la presse pour des choses qui ne vont soi-disant pas, mais l'on pourrait aussi mettre en évidence les choses qui vont bien.

Mme Grandjean-Kyburz a transmis aux *Nouvelles* les informations nécessaires concernant Chêne-Bougeries, mais les communes n'ont aucune mainmise sur la rédaction. Elle relève que les parutions précédentes ont toujours repris des informations sur Chêne-Bougeries.

7.8 Stationnement sur le chemin de Grange-Falquet

M. Favarger a cru comprendre que la commune avait d'ores et déjà nommé les agents de Police municipale supplémentaires qui auront à surveiller la future zone bleue « macaron ».

Mme Grandjean-Kyburz précise que la commune a engagé deux auxiliaires de sécurité, à 50 %, qui ont du reste été reçues par la commission Sécurité.

M. Favarger signale beaucoup d'approximation dans le stationnement aux abords du chantier du CEVA. En particulier, il arrive souvent que, sur le tronçon nord de Grange-Falquet, actuellement en impasse, les voitures soient parquées des deux côtés, donc hors cases. Apparemment, il est difficile pour la Police municipale de faire respecter les règles de stationnement dans ce secteur.

7.9 Préemption sur la parcelle située au chemin de la Chevillarde

M. Perrin demande si le Conseil administratif a des nouvelles concernant la préemption que la commune avait exercée.

M. Karr répond qu'en début d'année, la chambre administrative de la Cour de justice a appelé la commune à donner son avis sur l'affaire. La commune a reçu, il y a deux semaines, copie des écritures des parties qui ont demandé à être appelées en cause, soit Keat SA et la Fondation Rosemont. La cause sera donc mise en délibéré par la chambre administrative de la Cour de justice.

Avant de lever la séance, le président rappelle que la sortie du Conseil municipal a lieu les 24 et 25 mai.

La séance est levée à 23 h 40.

Le Vice-président
du Conseil municipal
L. HEIMENDINGER

Le Président
du Conseil municipal
F. SPINELLI

Annexes : - fiche de synthèse courrier ACG du 27 mars 2013
- amendement projet réaménagement par CRL
- présentation des comptes 2012